

13
Lettre de Dufour-Féronce à Enfantin communiquée à

Negrelli

Leipzig, 4 Septembre 1847

Mon cher Enfantin,

Ma lettre du 25 Août s'est croisée avec votre billet, du 20 par Didion, qui a passé quelques jours auprès de nous et vient de nous quitter pour Dresde, Prague, Vienne, Etc.

C'est avec un vif regret que j'ai appris par Didion que les Actionnaires de Talabot paraissent mettre obstacle à ce qu'il se rende en Egypte en Octobre. Que faire maintenant?

Qu'est-ce que notre acte de Société du 30 Novembre 1846 pompeusement dressé par devant notaire, si sur les trois partis contractants il n'y en a qu'un qui se considère lié par ce document!

Voici une lettre de Negrelli que je vous traduits littéralement, elle n'exige point de commentaires:

Si Talabot & Stephenson ne vont pas en Egypte cet automne, il est clair que Negrelli et moi nous sommes compromis de la manière la plus cruelle. C'est moi qui ais engagé Negrelli à se mêler de la chose. Je lui ais représenté tous ceux avec lesquels plus tard l'acte du 30 Novembre a été passé comme les hommes placés pour faire l'affaire; comme hommes sérieux. Sur ma parole il a parlé aux Ministres il a demandé son congé pour le voyage de Paris. Il ne connaissait que moi dans toute la transaction. A son retour il a rendu compte à ses chefs, les Ministres, de tout ce qui s'était faite; par l'influence du Gouvernement les corporations les plus influentes du pays se sont intéressées dans l'affaire. Maintenant il est clair qu'on lui demande:

"Que font donc vos associés les Français et les Anglais?" Rien. Voilà une jolie réponse à donner pour un homme qui a produit un contrat dont toutes les clauses étaient très bien stipulées, mais dont pas une seule n'a été remplis par les Groupes Français et Anglais.

Vous avez trouvé mauvais dans le temps quand dans mes lettres des 2 février 10 et 20 Mars je me plaignais de ce que les Articles de notre contrat ne se remplissaient pas strictement. Hé bien tout ce que je craignais alors arrivera maintenant; faute d'avoir numériquement formé et bien constitué le groupe Français dans le délai prescrit, Stephenson a également cru être autorisé à considérer l'acte de Société comme un chiffon. Les brigades n'ayant pas été expédiées à temps, les Ingénieurs ne partiront pas à l'époque fixée; la unintelligence s'en mêlera et toute notre affaire manquera. Je répète que c'est déplorable et je crains bien que maintenant vous serez de mon avis.

Tout à vous,

Signé: A. Dufour-Féronce.